

Le ministre peut-il nous dire si cette histoire est vérifiée et, dans l'affirmative, peut-il nous expliquer le pourquoi de cette grossière intrusion dans les affaires des habitants du Yukon, qui devraient prendre ces décisions par l'intermédiaire de leurs représentants élus, dans leur propre assemblée.

● (1442)

L'hon. James Hugh Faulkner (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, le député sait que j'ai rencontré l'automne dernier les membres du Conseil territorial et que nous avons discuté de la prochaine étape de l'évolution constitutionnelle. Je leur ai dit que, selon moi, nous devrions nous concentrer sur un processus qui nous amènerait dans cette direction. J'ai promis au Conseil d'y réfléchir, d'en discuter avec mes collègues et de leur soumettre plus tard un projet de processus. C'est ce que j'ai fait vendredi dernier à Whitehorse, et j'attends une réponse de leur part.

M. Nielsen: L'article poursuit en mentionnant qu'un des projets qu'étudiera cette commission d'enquête publique instituée par le ministère fédéral plutôt que par l'assemblée élue du Yukon consisterait à établir un programme de partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources, en vertu duquel un tiers des recettes irait aux autochtones du Yukon, un autre tiers au reste de la population du Yukon, c'est-à-dire 80 p. 100, le dernier tiers allant au gouvernement fédéral.

Le ministre ne se rend-il pas compte qu'une telle proposition, y compris l'ingérence fédérale que constitue l'établissement d'une telle commission d'enquête, contribue encore davantage à créer une situation d'apartheid au Yukon? En faisant une telle suggestion, il ne fait que précipiter la conséquence inévitable qu'elle aura, à savoir de compromettre sérieusement l'adoption de la mesure sur le pipe-line actuellement à l'étude au comité.

M. Faulkner: Monsieur l'Orateur, je rejette catégoriquement ces propos alarmistes selon lesquels ma proposition de vendredi dernier pourrait de quelque façon mettre en péril, compromettre ou affecter la construction du pipe-line. Il est irresponsable de la part du député de parler ainsi. En second lieu, il sait tout aussi bien que moi que nous nous efforçons tous les deux d'éviter toute forme d'apartheid au Yukon. Le doyen Lysyk nous a signalé qu'il se dessine actuellement un clivage là-bas. Ce que je m'efforce de faire est de trouver un processus qui permettrait de resouder les deux communautés. Je veux croire que le député m'accorde son soutien dans cette entreprise.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, le ministre aura mon soutien, comme ce fut toujours le cas, pour ce qui est d'éviter qu'une situation d'apartheid ne se développe au Yukon, situation qu'il encourage, à mon avis. La seule méthode grâce à laquelle il puisse l'éviter, c'est en adoptant la politique qui a été proposée par notre chef de ce côté-ci de la Chambre et qui consisterait à faire du Yukon une province, ce qui réglerait son problème. Le ministre est-il prêt à l'envisager?

Questions orales

LES POSTES

LES MESURES PRISES POUR ÉVITER LA GRÈVE

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Comme le ministre a déclaré hier à la Chambre au sujet du service postal:

Je crois sérieusement qu'on tente l'impossible pour éviter une grève. Je peux vous assurer, monsieur l'Orateur, que s'il y a une grève, nous ne l'aurons pas provoquée. En ce qui concerne la direction, elle tente l'impossible pour éviter une grève...

Le ministre pourrait-il maintenant dire à la Chambre à quel moment le Syndicat des postiers du Canada a fait ses premières offres contractuelles et à quel moment le ministère a répondu pour la première fois en détail à ces propositions, et pour quelles raisons on n'a pas encore eu recours au procédé de conciliation?

[Français]

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre des Postes): Monsieur le président, je pense que la question posée par l'honorable député de Nickel Belt est très claire. Comme on le sait très bien, nous sommes présentement au stade de la conciliation et chaque partie débat, en fin de compte, les dispositions qui peuvent être discutées ou non. Aussitôt que cette question sera résolue, la conciliation proprement dite commencera, et cela devrait se passer d'ici une semaine.

[Traduction]

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, les réponses du ministre des Postes démontrent qu'il ignore tout des négociations qui ont lieu au ministère; attendu que le syndicat a, pour la première fois il y a dix mois en avril 1977, soumis au ministère des propositions auxquelles celui-ci n'a pas répondu, et attendu qu'après avoir demandé au syndicat et obtenu de lui qu'il accepte la conciliation en novembre 1977 le ministère a ensuite changé d'idée en janvier et demandé un délai pour pouvoir répondre aux propositions faites dix mois plus tôt, le ministre pourrait-il dire à la Chambre en quel sens la direction tente l'impossible pour éviter une grève si l'on tient compte de cette absence de réaction et de cette inaction?

M. Lamontagne: Monsieur l'Orateur, je pense que nous faisons notre possible. Il serait peut-être bon que le député de Nickel Belt sache exactement ce que j'ai fait depuis le mois dernier. J'ai reçu tous les chefs syndicaux ainsi que la direction. Vous vous souviendrez que l'accord GLT a été conclu et qu'il n'y a plus de grève tournante pour le moment. Nous avons nommé le président du conseil de conciliation. La Commission Hubling prend actuellement des mesures au sujet des tristes événements de décembre dernier.

Nous nous sommes rendus à un grand nombre de bureaux à Toronto et ailleurs et nous avons parlé aux travailleurs. J'ai invité à plusieurs reprises le Syndicat des postiers du Canada à venir s'entretenir avec nous. J'ai même invité le président, M. Parrot, à discuter de son dada, la mise sur pied d'une société de la Couronne. Je l'ai invité à venir me voir pour en discuter. Jusqu'ici nous n'avons eu que des refus.